

## LISTE DES ACTIONS CONTRACTUELLES DE GESTION DES SITES NATURA 2000 ÉLIGIBLES À UN FINANCEMENT NATIONAL ET EUROPÉEN :

Actions relevant des contrats en milieux « ni agricoles, ni forestiers »

*N01Pi* : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

*N02Pi* - Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé

*N03Pi* - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

*N03Ri* - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

*N04R* - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

*N05R* - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

*N06Pi* - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

*N06R* - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

*N07P* - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles

*N08P* - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec

*N09Pi* - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs

*N09R* - Entretien de mares ou d'étangs

*N10R* - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

*N11Pi* - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

*N11R* - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

*N12 Pi et Ri* - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides

*N13Pi* - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

*N14Pi* - Restauration des ouvrages de petite hydraulique

*N14R* - Gestion des ouvrages de petite hydraulique

- N15Pi* - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi* - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi* - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N18Pi* - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- N19Pi* - Restauration de frayères
- N20P et R* - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- N23Pi* - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- N24Pi* - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- N25Pi* - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- N26Pi* - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- N27Pi* - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

## Actions relevant des contrats en milieux forestiers

- F01i* - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- F02i* - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
- F03i* - Mise en œuvre de régénérations dirigées
- F05* - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- F06i* - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- F08* - Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques
- F09i* - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F10i* - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F11* - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F12i* - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F13i* - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F14i* - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F15i* - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F16* - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F17i* - Travaux d'aménagement de lisière étagée



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

